

III

**ACTE DE FONDATION DE L'AIDP
(1924)**



Le Soussigné, M. le Docteur, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, demeurant à Paris 53 bis quai des Grands Augustins, agissant comme Président de l'Association Internationale de Droit Pénal et par application de l'article 12 des Statuts qui lui donne pouvoir de représenter l'Association au jugement et dans tous les actes de la vie civile, a l'honneur de faire à M. le Président de l'Ordre la déclaration prescrite par la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'Association Internationale de Droit Pénal a été constituée le 18 Mars 1924 à Paris.

Elle a pour but 1^o d'établir un rapprochement et une collaboration plus étroite entre ceux qui, dans les différents pays, se consacrent à l'étude théorique du droit criminel ou participent à son application; 2^o d'étudier la criminalité et ses causes, les moyens propres à la combattre, les réformes qu'il convient d'apporter au droit pénal, au régime pénitentiaire, à la procédure criminelle; 3^o de favoriser le développement théorique et pratique du droit pénal international, en vue d'arriver à la conception d'un droit pénal universel, à la coordination des règles de procédure et d'instruction criminelles.

L'Assemblée Générale constitutive de la dite Association a été tenue le Vendredi 28 Mars 1924, à la Faculté de Droit de Paris, sous la présidence de M. G. Boisson, Secrétaire, assisté par M. le Président du Conseil.

L'Administration de l'Association est confiée
à un Comité de Membres et à un Bureau

Composition du Comité de Direction

- Mr. Cantou de Niant, Membre d'Clab, Président.
- Mr. d'Amelio, Premier Président de la Cour de Cassation de
Rome, Vice-Président
- Mr. Nowodworki, Premier Président de la Cour Supérieure de
Pologne, Vice-Président.
- Mr. Saldana, Professeur à la Faculté de Droit de Madrid,
Vice-Président.
- Mr. J. A. Mouz, Professeur à l'Université de Strasbourg,
Secrétaire Général
- Mr. Caloganni, ancien Conseiller à la Haute Cour d'Appel
d'Egypte
- Mr. Morice, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de
Louvain,
- Mr. Minicka, Professeur à la Faculté de Droit de
Prague
- Mr. Miniere, ancien magistrat, Président honoraire de la
Société féminine des Criminologistes
- Mr. Theodorovic, Doyen de la Faculté de Droit de
Bucarest
- Mr. Wigmore, Doyen de la Faculté de Droit de Chicago
(North Western University).

Composition du Bureau

Président : Mr. Carbon de Wiart 137 chaussée de Charenton Bruxelles

Vice-Présidents : Mr. M. d'Amelis, Mokodowski, Szaldauz

Secrétaire Général : Mr. J. Anthon Ja Rue Sobant Strasbourg

Secrétaires : Mr. M. Huquenez et Jounet de Pabre, professeurs à l'Université de Paris.

Président : Mr. Emile Auger, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 157 bis quai de la Seine Augustin-Denis

Siège social : Institut de Criminologie 10 Rue du Faubourg Paris 13^e

Paris le 15 Juin 1924

1924

Emile Auger